**Appel à contributions: Justice climatique et droits de l'homme**

Le Rapporteur Spécial sur les Droits Économiques, Sociaux, Culturels et Environnementaux (REDESCA) de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) invite les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les autres acteurs intéressés de la région à soumettre des contributions écrites concernant les défis, les bonnes pratiques et les mesures adoptées ou promues en réponse à l'urgence climatique du point de vue de l'environnement et de la justice climatique.

Cet appel vise à recueillir des contributions pertinentes sur les expériences réussies, les réalisations et les enseignements tirés, ainsi qu'à identifier des modèles reproductibles qui peuvent être utilisés pour renforcer les politiques publiques et les actions collectives en matière de justice climatique et de droits de l'homme. Les contributions peuvent également porter sur les effets disproportionnés de la crise climatique sur les populations vulnérables, notamment les populations autochtones, les descendants d'Africains, les femmes, les enfants et les communautés côtières.

Des contributions détaillées sont les bienvenues, y compris des informations sur les mesures politiques, les projets communautaires, les litiges stratégiques, les campagnes de sensibilisation et tout autre effort lié à la protection des droits de l'homme dans le contexte de la crise climatique.

Date limite de réponse: 04 octobre 2024 jusqu'à 23:59 EST. **La date limite a été prolongée jusqu'au 11 octobre 2024 (23h59 EST).**

Envoyez vos réponses à: [CIDH\_DESCA@oas.org](mailto:CIDH_DESCA@oas.org), et inclure dans l'objet de l'email: “Appel à contributions - Justice climatique et droits de l'homme”.

**Questionnaire**

La CIDH et la REDESCA ont déclaré que le changement climatique constitue une urgence en matière de droits de l'homme, soulignant son impact négatif sur la santé des écosystèmes et la jouissance des droits de l'homme par les générations actuelles et futures. La résolution 3/2021 souligne la nécessité urgente pour les États d'examiner leurs obligations dans ce domaine, tout en réaffirmant l'importance des institutions des droits de l'homme et de la société civile dans la mise en œuvre des normes interaméricaines dans ce domaine. Dans son plan de travail 2024 - 2026, le Bureau a identifié l'urgence climatique et la protection de l'environnement comme l'une de ses quatre priorités thématiques, reflétant son engagement à relever ce défi critique d'une manière globale et équitable.

1. Informations personnelles

Prénom/Nom

Adresse électronique

Institution/Organisation

Titre/Position

Pays

1. Connaissez-vous des actions ou des mesures au niveau administratif, judiciaire ou législatif dans votre pays qui traitent de la justice climatique avec une approche des droits de l'homme? Pourriez-vous préciser la nature de ces actions ou mesures?
2. Connaissez-vous des programmes ou des politiques publiques dans votre pays qui abordent la justice climatique avec une approche fondée sur les droits de l'homme? Pourriez-vous préciser quels sont ces programmes ou politiques? Intègrent-ils des mesures visant à protéger les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes et des groupes vulnérables touchés par l'urgence climatique?
3. Quels sont les initiatives ou projets mis en œuvre par votre institution ou organisation pour aborder les questions de justice climatique et de droits de l'homme ? Pourriez-vous préciser la nature de ces initiatives ou projets ?
4. Quelles actions votre institution ou organisation a-t-elle mises en œuvre pour défendre les droits des communautés touchées par le changement climatique ? Pouvez-vous donner des exemples d'actions réussies ayant un impact positif sur les communautés vulnérables?
5. Votre institution ou organisation a-t-elle collaboré avec d'autres entités (gouvernementales, universitaires, secteur privé) pour promouvoir la justice climatique? Quels mécanismes de coopération ont été les plus efficaces pour promouvoir la justice climatique dans votre région?
6. Quels sont les principaux défis auxquels votre institution ou organisation est confrontée dans la promotion de la justice climatique et des droits de l'homme? Comment ont-ils été surmontés? Quels obstacles spécifiques avez-vous identifiés lorsque vous travaillez avec des communautés vulnérables touchées par l'urgence climatique?
7. Quels sont les principaux enseignements tirés par votre institution ou organisation en matière de promotion de la justice climatique?
8. Autres informations que vous jugez pertinentes.

Les réponses au questionnaire peuvent être partielles ou complètes, en fonction des informations disponibles; des recherches, des rapports et d'autres documents déjà préparés et/ou publiés qui sont pertinents pour le sujet peuvent être soumis.

Si des annexes sont soumises, elles doivent être clairement identifiées et différenciées du document principal. Les rapports déjà publiés peuvent être soumis en annexe.

Nous vous remercions de votre participation et de la diffusion de ce document.